

Francophonie et variété des français

Jeudi 12h-14h, Amphithéâtre Champollion, 16 rue de la Sorbonne

Professeur : André THIBAUT

Semaine 1

1. Introduction

Bienvenue à ce cours sur la francophonie et les variétés de français dans le monde. Comme vous le savez, ce cours magistral est doublé d'un TD. Ce TD, sous la responsabilité de mon collègue Mathieu Avanzi, sera consacré à l'approfondissement des notions vues dans le CM et à des travaux pratiques, portant sur les méthodes d'enquête en ligne, la transcription des entretiens, la cartographie, etc.

2. Avertissements préalables

Ce cours n'a pas pour intention de faire l'éloge de la francophonie, ni de célébrer la « gloire » de la langue française. Il ne faut jamais perdre de vue que l'expansion du français au cours des siècles, en France et hors de France, s'est souvent réalisée aux dépens d'autres langues, comme nous aurons l'occasion de le constater à plusieurs reprises dans ce cours. Il ne s'agit pas de se livrer à une espèce d'auto-célébration de la francophonie ; les « pertes » et les « gains » du français doivent être considérés en toute objectivité, avec froideur et détachement. Le travail du linguiste, donc du scientifique, consiste à décrire, comprendre, et expliquer.

Bien sûr, le linguiste est aussi un citoyen, et en tant que citoyen il a le droit et même le devoir de prendre position sur les problèmes de langue qui agitent la société dont il fait partie ; mais cela relève de l'idéologie, des préférences personnelles, et pas de la science. Il n'est pas rare d'assister à des colloques se voulant scientifiques où les intervenants se livrent à des débats parfaitement stériles (du point de vue scientifique) sur ce que devrait être la norme du français parlé et écrit dans tel ou tel pays de la francophonie. Ce genre de débat doit trouver sa place dans l'arène politique, ou s'exprimer dans la presse et les réseaux sociaux, ou encore dans la publication d'essais plus ou moins polémiques ; mais la discussion scientifique est pratiquement incompatible avec ce genre de rhétorique. Très concrètement, pour donner un exemple cru, je veux dire qu'il n'y a aucun argument scientifique qui s'oppose à l'évincement du français par l'anglais en Louisiane, ou par l'arabe au Maghreb ; si cela devait arriver, le linguiste – en tant que linguiste – n'aurait qu'à prendre acte, qu'à rendre compte du phénomène. En tant que citoyen, évidemment, libre à lui de s'en attrister ou de s'en réjouir – mais cela est une autre histoire.

J'aimerais également aborder un autre problème qui fait des ravages dans les représentations mentales que l'honnête homme entretient sur la langue, celui de la confusion entre langue et discours, ou entre langue et parole. Vous avez tous déjà appris, dans vos cours d'introduction à la linguistique, qu'il convient de distinguer, depuis Saussure, entre langue et parole. Pourtant, la confusion entre les deux concepts est totale pour l'immense majorité de la population. J'en veux pour preuve ces discours éculés, déjà entendus mille fois, sur la supposée « clarté » de la langue française, sur sa « logique », son « génie », sa rigueur, etc. Du même souffle, les thuriféraires de cette langue ne manquent jamais de s'extasier sur la possibilité qu'elle offre de créer d'innombrables calembours. En toute rigueur, il faut bien admettre que si le français était aussi implacablement logique qu'un langage formalisé, comme celui des mathématiques

ou de l'informatique, les jeux de mots basés sur des ambiguïtés syntaxiques ou lexicales seraient impossibles. À vrai dire, la poésie elle-même ne serait pas possible, conditionnée qu'elle est par le besoin de produire une véritable « saturation » du sens, des lectures à plusieurs niveaux, etc.

Ces contradictions disparaissent à partir du moment où l'on admet que la langue française, comme toutes les autres langues naturelles, comporte en fait un ensemble de règles qui permettent, à partir d'un stock d'éléments lexicaux et grammaticaux, de produire les discours les plus variés. La vraie richesse d'une langue naturelle – le français ou n'importe quelle autre langue –, c'est de pouvoir produire des discours clairs ou confus, univoques ou ambivalents, etc.

Il ne faut d'ailleurs pas confondre clarté et limpidité d'une part, et grammaticalité d'autre part. La langue de bois des personnalités politiques nous donne régulièrement des exemples de discours grammaticalement irréprochables mais volontairement obscurs et incompréhensibles ; les universitaires et autres penseurs cachent aussi souvent la vacuité de leur pensée derrière des discours ésotériques qui se trouvent à des années-lumière de la fameuse rigueur cartésienne que l'on prête si volontiers à la langue française. En revanche, l'énoncé agrammatical d'un apprenant étranger qui confond le masculin et le féminin, voire simplement d'un Français qui néglige de faire l'accord du participe passé, peut être parfaitement clair et logique et ne présenter aucune ambivalence, aucune possibilité de confusion dans l'interprétation du message.

Un certain discours lourdement chargé d'idéologie voudrait aussi nous faire croire que le français est la langue des droits de l'homme, des Lumières, de la Révolution, de la lutte contre la tyrannie, du non-alignement, et j'en passe. Il n'est pourtant pas difficile de constater que la langue française, comme toutes les langues du monde, permet aussi de produire des discours absolument fascistes, nazis, réactionnaires, misogynes, xénophobes, racistes, homophobes, etc. ; ce ne sont malheureusement pas les exemples qui manquent autour de nous. La pauvre langue n'y est pour rien ; elle n'est qu'un outil, remarquablement polyvalent il est vrai, qui permet de tout dire, le meilleur et le pire, tout et son contraire.

Dans le catalogue des idées reçues, on entend souvent dire aussi que le français serait plus « logique » que les autres langues. Quelques brèves observations sur ce poncif qui a la vie dure : d'abord, il illustre à merveille le fait que l'on peut très bien dire des choses parfaitement racistes en français ; deuxièmement, il repose sur l'éternelle confusion entre langue et discours ; troisièmement, je peux vous dire pour connaître et pratiquer l'anglais, l'espagnol, le portugais, le catalan et l'allemand que rien dans les structures du français n'en fait une langue plus ou moins logique que les autres. Toutes ces langues permettent de produire des énoncés logiques ou illogiques, univoques ou équivoques, etc., selon l'intention du locuteur (ou malgré lui, ce qui est aussi possible).

J'aimerais enfin conclure ce long avertissement par une dernière précision. Je suis résolument variationniste ; je conçois la langue comme un système, soit, mais un système entièrement marqué, à tous les niveaux d'analyse, par un phénomène qui lui est consubstantiel, celui de la variation. Cette variation, infatigable moteur de l'évolution linguistique, peut se décrire selon qu'elle produit ses effets dans le temps (variation diachronique), l'espace (variation diatopique), les classes sociales (variation diastratique), les circonstances et les sphères d'emplois spécialisées (variation diaphasique) ou le type de canal, écrit ou parlé (variation diamésique).

Ce cours a donc pour but l'étude de la variation du français dans l'espace (axe diatopique), envisagée toutefois dans ses rapports avec les autres axes de la variation linguistique.

Avertissement terminologique : il est fondamental de bien savoir distinguer les quatre termes suivants, qui ne sont pas du tout interchangeables :

– **variation** : il s'agit d'un terme abstrait qui s'emploie normalement au singulier pour se référer au fait que les langues ne sont pas monolithiques et varient continuellement, dans le temps et l'espace, selon les classes sociales et la situation d'énonciation, etc. On dira donc : « il y a de la variation dans la langue ».

– **variété** : ce mot se réfère à une réalité beaucoup plus concrète et peut s'utiliser au singulier comme au pluriel ; il renvoie à la façon dont une langue est parlée en tenant compte de certaines restrictions diasystémiques. Le français du 19^e siècle est une variété diachronique de français ; le français de Provence est une variété diatopique de français ; le français des classes sociales défavorisées (par ex.) est une variété diastratique de français ; le français des informaticiens est une variété diaphasique de français ; etc. On pourra dire, par exemple : « il y a plusieurs variétés régionales de français en France ».

– **variable** : concept abstrait, qui se réfère à un élément du système d'une langue, comme un phonème, une valeur aspectuelle, un morphème grammatical, etc. ; les variables se réalisent sous la forme de différentes variantes (v. point suivant). On pourra dire, par exemple, que le phonème /r/ est une variable (quelque chose qui est susceptible de varier, justement, dans sa réalisation concrète), que l'expression de l'aspect progressif ('être en train de') est une variable, que l'expression de la négation est une variable, que l'expression de l'interrogation est une variable, etc.

- **variante** : les variantes sont les réalisations concrètes d'une variable donnée. Par exemple, le phonème /r/ peut se réaliser en français sous la forme de très nombreuses variantes différentes les unes des autres, comme le [r] roulé, le [R] grasseyé, etc. La variable « expression du progressif en français » a connu de nombreuses variantes dans l'histoire de la langue : en plus de celle qui a triomphé en français moderne, *être en train de* + INFINITIF, le français a connu aussi *être à* + INFINITIF, *être après* + INFINITIF, etc. Quant à la négation, on peut dire *ne... pas* mais aussi seulement *pas* (à l'oral). La variable « interrogation (totale) » peut se réaliser sous la forme de plusieurs variantes : *est-ce que tu viens ? viens-tu ? tu viens ?*

3. Présentation des bibliographies

3.1. Bibliographie générale sur les aspects linguistiques de la variation du français en francophonie

Vous trouverez sur ma page d'accueil une bibliographie consacrée aux différents aspects de la variation diatopique du français, classés essentiellement par régions ; puis, pour chacune de ces régions, deux subdivisions : l'une consacrée aux aspects généraux, l'autre centrée plus spécifiquement sur les ouvrages lexicographiques.

La toute première partie de cette bibliographie vous propose des lectures d'introduction aux aspects (socio-)linguistiques de la francophonie et à ses grandes subdivisions ; ces lectures vous sont recommandées comme première approximation aux problématiques que nous aborderons tout au long du semestre. Le reste de la bibliographie est destiné à vous fournir les

clés qui vous permettront d'approfondir vos connaissances sur un sujet plus précis, si vous en ressentez le besoin, ou si vous devez rédiger un devoir maison, ou éventuellement un mémoire de master pour ceux et celles d'entre vous qui continueront dans cette voie l'an prochain.

Je tiens à préciser que cette bibliographie est constamment tenue à jour ; je suis parfaitement conscient de son caractère provisoire et je m'efforce de l'enrichir au fur et à mesure. Je crois toutefois que ces quelque 100 pages de références bibliographiques sauront vous rendre service.

Les recueils généraux les plus importants sont classés au début ; les références bibliographiques complètes ne sont pas reprises à chaque fois pour chaque article, mais présentées sous forme de renvoi au(x) nom(s) du (ou des) directeur(s) de publication. Par exemple, un renvoi à Robillard / Beniamino 1996 est une façon abrégée de renvoyer à l'ouvrage intitulé *Le Français dans l'espace francophone*, dont on trouvera la référence bibliographique complète dans la première partie de la bibliographie, sous Robillard / Beniamino.

4. Premier survol de la francophonie

4.1. Problèmes de terminologie

Sans entamer ici une présentation historique des concepts, j'aimerais explorer brièvement les diverses acceptions des termes suivants :

- la francophonie (avec minuscule ; nom commun féminin singulier) ;
- la Francophonie (avec majuscule ; nom propre féminin singulier) ;
- l'espace francophone ;
- francophone (nom commun épïcène) ;
- francophone (adjectif qualificatif épïcène).

4.1.1. « La francophonie »

On peut proposer, comme définition opératoire, de désigner par ce vocable l'ensemble des locuteurs ayant le français comme langue d'usage courant ; c'est cette acception que l'on observe dans une phrase comme « La francophonie regroupe actuellement X millions de locuteurs. ». On peut s'interroger longuement sur ce que veut vraiment dire « d'usage courant » (et on ne manque pas de le faire), se demander à partir de quel niveau de compétence on peut comptabiliser un locuteur comme appartenant au groupe des francophones, etc., mais grosso modo cette définition peut s'appliquer à plusieurs emplois du mot *francophonie* en discours.

Là où une divergence sémantique de taille s'observe, c'est lorsque l'on utilise le terme pour se référer à l'ensemble des locuteurs ayant en commun l'usage courant du français **à l'extérieur de la France seulement**. Il ne s'agit pas ici d'être pour ou contre cet usage, mais tout simplement de prendre conscience du fait que le mot est parfois employé dans cette acception restreinte ; c'est ce que l'on peut observer dans une phrase comme « La France soigne ses relations avec la francophonie. ». Il est vrai qu'il n'existe pas d'autre façon synthétique, en un seul mot, d'exprimer ce concept ; mais dans les autres pays francophones (où l'on ressent

d'ailleurs moins souvent le besoin de s'y référer), le concept est plutôt exprimé par des périphrases telles que « la francophonie hors de France », « le reste de la francophonie », etc.¹ Disons qu'il est important que vous sachiez que lorsqu'un Québécois ou une Québécoise, par exemple, parle de la francophonie, il est pratiquement sûr que la France est considérée comme en faisant partie !

Toujours est-il que, dans le cadre de ce cours, nous étudierons la variation du français sur l'axe diatopique en incluant évidemment l'espace national français, et ce pour des raisons scientifiques : les particularités du français hors de France ne sont souvent que le prolongement d'aires latérales de l'espace national français (c'est très souvent le cas de la Suisse et de la Belgique, parfois même du Canada), ou la survivance d'états de langue plus anciens ayant jadis eu cours en France même ; toute présentation du phénomène de la variation diatopique (on dit aussi « topolectale ») du français amputée de son élément central ne saurait être satisfaisante pour l'esprit.

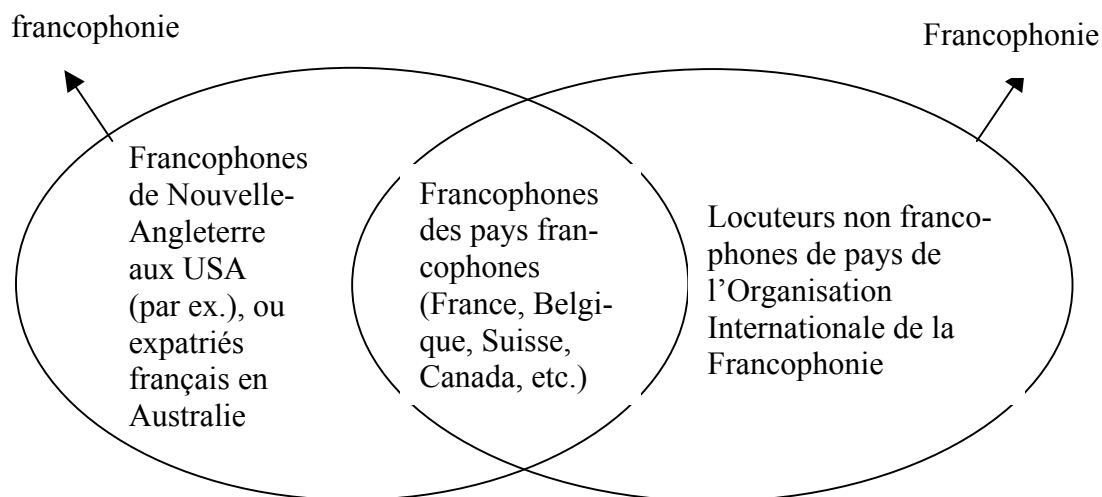
4.1.2. « La Francophonie »

Lorsque le terme se réfère à la réalité institutionnelle appelée officiellement l'OIF, l'« Organisation Internationale de la Francophonie », cette organisation regroupant de nombreux états et gouvernements dont le français est la (ou l'une des) langue(s) officielle(s), on l'écrit (ou on devrait l'écrire) avec une majuscule. On compare souvent l'OIF au Commonwealth, mais on ne peut pas vraiment dire que la langue anglaise soit au centre des préoccupations de cette institution, alors que le français est bel et bien l'élément fédérateur de cette Francophonie avec majuscule (même si, pour plusieurs des pays qui en font partie, il s'agit davantage d'une « francophilie » que d'une véritable francophonie). Contrairement à la francophonie avec minuscule, il va de soi pour tous, même pour les Français, que cette Francophonie-là inclut nécessairement la France.

Toute la francophonie ne se retrouve pas dans la Francophonie ; l'exemple le plus flagrant est peut-être constitué par l'Algérie, qui ne fait pas partie, même pas à titre d'observateur (comme la Lituanie, la Pologne ou la Slovaquie) ou d'associé (comme l'Albanie et la Macédoine), de l'OIF, bien que l'on estime le nombre de francophones dans ce pays (en combinant les francophones à part entière et les francophones partiels) à env. 20 millions, ce qui en ferait le deuxième pays francophone au monde, après la France mais devant le Canada. La Francophonie ne tient pas compte non plus des francophones de Nouvelle-Angleterre aux États-Unis, ni des nombreux étudiants de français langue étrangère (FLE) dans plusieurs pays du monde.

Inversement, toute la Francophonie ne se retrouve évidemment pas non plus dans la francophonie : la grande majorité des pays membres de l'OIF compte un pourcentage élevé de citoyens qui n'ont aucune compétence en français. On pourrait représenter par un schéma la relation entre les deux :

¹ Cf. le titre de l'ouvrage collectif dirigé par Albert Valdman, *Le français hors de France*, qu'un Français aurait peut-être intitulé *Le français en francophonie*.



4.1.3. « L'espace francophone »

Dans le même champ sémantique, on relève aussi un terme qui met l'accent, non pas sur les locuteurs eux-mêmes, ni sur les structures étatiques des pays francophones ou francophiles, mais bien sur les aires géographiques où le français est historiquement implanté ; il s'agit de « espace francophone ». Cette appellation a été popularisée par l'ouvrage collectif dirigé par Didier de Robillard et Michel Beniamino, *Le français dans l'espace francophone*, Paris : Champion, t. 1 (1993) et t. 2 (1996). Concrètement, c'est une façon de se référer à des « communautés linguistiques géographiquement implantées » (Robillard / Beniamino 1993:19), ce qui permet d'inclure l'Algérie (contrairement à « Francophonie ») mais de mettre de côté les étudiants de FLE (on les appelle **francisants**) d'Europe occidentale, par exemple, que l'on pourrait dans une extension maximale du concept de « francophonie » être tenté de comptabiliser, mais dont la répartition dans le temps et dans l'espace manque de toute cohérence. Du point de vue historique et sociolinguistique, ce type de locuteurs ne présente pas le même intérêt que les communautés francophones où le français joue un rôle identitaire et/ou véhiculaire dû à la profondeur historique de son implantation.

4.1.4. « francophone » (nom épïcène)

Les francophones seront, selon les auteurs, des locuteurs plus ou moins natifs de français, ou à tout le moins capables de s'exprimer dans cette langue, et amenés à le faire couramment dans leur vie quotidienne. Nous reviendrons tout à l'heure aux problèmes de démographie, mais précisons d'entrée de jeu que le concept de « francophone » n'a rien d'absolu, dans la mesure où la compétence en langue française peut n'être que partielle, et qu'il est arbitraire de décider à partir de quel niveau de compétence un locuteur peut être considéré comme francophone.

En tout état de cause, il faut bien voir que la répartition des francophones dans le monde ne coïncide pas avec ce que l'on a appelé précédemment l'espace francophone, ni la Francophonie. Le Canada, par exemple, est officiellement bilingue anglais-français, mais la plus grande partie de son territoire habité (son écoumène) l'est par des anglophones (et ce n'est pas une boutade de dire que dans certains territoires, les ours polaires sont plus nombreux que les citoyens francophones ou que les citoyens tout court). L'archipel des Îles Kerguelen, au large de l'Antarctique, appartient à la France, mais à part les membres d'une station scientifique il

n'y a pas beaucoup de francophones qui y vivent... Inversement, il y a de nombreux francophones qui vivent à New York, Los Angeles, Berlin ou Rome, mais personne ne penserait à inclure ces villes dans ce que l'on appelle la Francophonie avec une majuscule.

On pourrait aussi réfléchir aux implications identitaires du terme. Si un anglophone montréalais s'exprimant couramment en français peut être comptabilisé comme « francophone » dans une enquête visant à rendre compte de la connaissance et de la pratique du français dans la métropole québécoise, il est en revanche évident que ce locuteur se perçoit lui-même comme appartenant au groupe que l'on appelle à Montréal les « Anglo » ; il trouverait certainement incongru d'être associé au groupe des « Francos », la polarisation « Anglo / Francos » étant au cœur de la vie linguistique montréalaise. L'inverse serait tout aussi vrai : un « Franco » qui parle anglais reste un « Franco ». Cela n'exclut d'ailleurs pas qu'il puisse aussi y avoir des locuteurs qui revendiquent une double appartenance.

4.1.5. « francophone » (adjectif épïcène)

En combinaison avec un substantif au sein d'un syntagme nominal, cet adjectif s'emploie couramment pour exprimer :

- a) la faculté à s'exprimer en français : « un locuteur francophone » ;
- b) l'appartenance à la francophonie avec une minuscule : « la population francophone du globe » ;
- c) l'appartenance à la Francophonie avec une majuscule : « les gouvernements francophones », « les chefs d'état (ou de gouvernement) francophones ». On pourrait très bien imaginer un chef d'état francophone non-francophone, c'est-à-dire incapable de s'exprimer en français ! C'est ce qui arriverait par exemple si un unilingue anglophone se retrouvait à la tête du gouvernement de la province canadienne du Nouveau-Brunswick, officiellement bilingue mais où les francophones sont minoritaires.
- d) En France, cet adjectif est très couramment employé, par commodité (c'est-à-dire pour éviter de longues périphrases), pour se référer à la francophonie et aux francophones **hors de France** : c'est l'emploi que l'on observe dans des syntagmes tels que « littérature francophone », « écrivain francophone », « Centre d'Etudes Francophones », etc. Cet usage si courant en France surprend parfois à l'étranger, où l'on ne comprend pas bien en quoi les écrivains français ne seraient pas eux aussi des « francophones ». Mais si le terme existe dans cet emploi, c'est qu'il doit bien répondre à des nécessités désignatives, l'étude des littératures écrites en français hors de France s'étant peu à peu constituée en discipline autonome dans le monde universitaire français.

4.2. Géographie, démographie et statut officiel du français dans le monde

S'il est relativement facile de dresser la liste des états et territoires où le français est langue (co-)officielle, ou encore celle des pays (et gouvernements) faisant officiellement partie de la Francophonie, il est en revanche pratiquement impossible d'évaluer d'une façon convaincante le nombre de francophones dans le monde. Les raisons en sont multiples :

- entre un sujet unilingue dominant le français à 100% et un sujet n'ayant aucune notion de cette langue, tous les degrés intermédiaires de compétence linguistique sont possibles ; si l'on veut gonfler les statistiques, on n'a qu'à mettre la barre très bas ; si l'on préfère être réaliste, on doit la mettre un peu plus haut ;

- la délimitation même de ce qu'on appelle « français » dans les régions où règne un continuum entre le français et le créole, par exemple, ou une pratique systématique du code-switching (alternance codique) entre le français et une autre langue en présence (anglo-américain en Louisiane, ou langues nationales en Afrique subsaharienne), est un autre facteur qui contribue à brouiller les pistes ;
- doit-on inclure dans les statistiques sur la pratique du français les innombrables sujets qui ont acquis des connaissances de français langue étrangère dans leurs pays respectifs (les **francisants**), mais dont plusieurs ont perdu entre temps une bonne partie des compétences acquises en contexte scolaire ? Si oui, comment évaluer leur nombre ? Le français était-il pour eux une LV1, 2 ou 3 ? Ont-ils obtenu 10/20 ou 20/20 de moyenne ? L'ont-ils étudié pendant un an, trois ans, cinq ans, etc. ? Et c'était il y a cinq ans, dix ans ou vingt ans de cela ? Ont-ils comme langue maternelle une langue très proche du français, comme l'italien, ou très éloignée, comme le chinois ? Et ont-ils continué à le pratiquer ou pas depuis la fin de leurs études ? Tous ces facteurs influencent bien sûr leur compétence active et passive en français.
- la plupart des pays de la Francophonie ne tiennent pas de statistiques sur la langue maternelle et la langue d'usage de leurs ressortissants. Si cela n'est pas trop grave pour un pays comme la France, où l'on peut supposer que l'immense majorité des citoyens est francophone, il n'en va pas de même dans les pays (et ils sont majoritaires) où règne le plurilinguisme le plus débridé. Nous en sommes alors réduits à nous contenter de vagues approximations (en général basées sur la fréquentation du système scolaire, la scolarisation se faisant souvent en français plutôt que dans les langues nationales, là où ces dernières ne sont pas standardisées).

Pour toutes ces raisons, on comprendra qu'il est vain d'accorder trop d'importance aux données statistiques (du reste assez contradictoires) que l'on nous propose régulièrement dans la presse, les discours politiques, les documents officiels de l'OIF, etc. Il serait naïf et enfantin de gonfler artificiellement les chiffres pour le plaisir de prétendre que le français occupe tel ou tel rang au sein des langues les plus parlées dans le monde. On conviendra qu'il est plus intéressant d'étudier les données qualitatives qui nous sont fournies par de nombreuses études (socio-)linguistiques, ou encore de considérer les données objectives que constituent le statut officiel du français dans les structures politiques, éducatives, médiatiques, culturelles, etc., de chaque pays.

Jetons alors un premier coup d'œil aux grandes régions de l'espace francophone, en commentant au passage le statut dont le français y jouit, et en mentionnant les langues avec lesquelles le français est en contact au sein de chaque état. Nous allons regrouper les différentes zones comme suit :

- la francophonie d'Europe ;
- la francophonie dans les Amériques ;
- la francophonie dans l'Océan Indien ;
- la francophonie dans les pays arabophones ;
- la francophonie en Afrique subsaharienne ;
- la francophonie dans l'Océan Pacifique.

Cette typologie basée sur des critères essentiellement géographiques et historiques ne rend pas compte de la grande diversité des situations observées dans chaque sous-ensemble ; elle devra être compensée par des commentaires *ad hoc*. En outre, elle exclut d'emblée les pays « francophiles » (Roumanie, Bulgarie, Moldavie, Laos, Viêt-Nam, etc.) et les locuteurs de

FLE du reste du monde ; il est vrai que l'on ne s'intéresse guère à ces derniers cas de figure, dans l'ensemble des publications portant sur les aspects (socio-)linguistiques du français dans le monde.

4.2.1. La francophonie d'Europe

- La France ; le français s'y trouve en contact avec le flamand (dans le Nord), le francique mosellan (en Moselle), l'alsacien (en Alsace), le corse (en Corse), le catalan (dans le Roussillon), le basque (au Pays Basque français), le breton (en Bretagne « bretonnante » ou celtique, c'est-à-dire la partie la plus occidentale). En outre, de nombreux parlers oïliques, francoprovençaux et occitans (provençaux, languedociens, gascons, etc.) survivent encore aujourd'hui et coexistent avec le français dans une relation de diglossie (nous y reviendrons la semaine prochaine).
- La Belgique ; ou, plus précisément, la Communauté Française de Belgique, qui regroupe les deux ensembles suivants :
 - La Wallonie (ou le français coexiste avec le wallon) ;
 - Bruxelles (ou le français coexiste avec le flamand).
- Le Luxembourg (ou le français coexiste avec le luxembourgeois et l'allemand).
- La Suisse romande. On y distingue des cantons entièrement francophones et des cantons bilingues, où le français côtoie le suisse alémanique et l'allemand standard.
 - Cantons unilingues francophones :
 - Genève
 - Vaud (capitale : Lausanne)
 - Neuchâtel
 - Jura (capitale : Delémont)
 - Cantons bilingues :
 - Valais (capitale : Sion)
 - Fribourg
 - Berne
- Le Val d'Aoste, dans l'extrême nord-ouest de l'Italie, région autonome ayant autrefois fait partie de la Savoie ; le français y côtoie des dialectes francoprovençaux ainsi que l'italien standard.
- La Principauté de Monaco.
- La Principauté d'Andorre (seul le catalan y a le statut de langue officielle, mais dans les faits l'espagnol et le français y sont aussi parlés couramment).

4.2.2. La francophonie dans les Amériques

- Canada (coexistence avec l'anglais)
 - o Le français laurentien (c'est-à-dire de la vallée du Saint-Laurent) et ses extensions
 - Québec
 - Ontario
 - Ouest canadien (et parlers métis)
 - o Le français acadien (c'est-à-dire de l'Acadie, toponyme qui désigne les zones francophones des provinces maritimes canadiennes) et ses extensions
 - Nouveau-Brunswick
 - Île-du-Prince-Édouard
 - Nouvelle-Écosse
 - Terre-Neuve (Péninsule de Port-au-Port)
 - Zones maritimes du Québec (Basse Côte-Nord, Îles-de-la-Madeleine, sud de la Gaspésie)
 - Saint-Pierre et Miquelon, collectivité territoriale française d'outre-mer
- États-Unis (coexistence avec l'anglais)
 - o La Nouvelle-Angleterre (descendants de Québécois et d'Acadiens)
 - o La Louisiane (*Cadjins*, descendants des Acadiens déportés en 1755 ; créoles blancs ; créoles noirs)
 - o Quelques isolats dans l'Ouest américain (et parlers métis)
 - o Les Haïtiens de Boston, New York et Miami
- Antilles (co-existence avec le créole)
 - o Haïti
 - o Martinique et Guadeloupe (départements français d'outre-mer)
 - o [Dominique, Sainte-Lucie (micro-états de langue officielle anglaise, mais où l'on parle à une majorité écrasante un créole d'origine française)]
- Guyane (département français d'outre-mer ; co-existence avec le créole guyanais, avec le créole haïtien des immigrants, avec l'espagnol et le portugais des pays voisins, ainsi qu'avec plusieurs langues amérindiennes du continent sud-américain, parlées par les populations autochtones de la Guyane)

4.2.3. La francophonie dans l'Océan Indien

- La Réunion (département français d'outre-mer ; le français y côtoie le créole réunionnais)
- Madagascar (pays indépendant ; le français y côtoie le malgache)
- Les Comores (pays indépendant ; le français y côtoie le swahili et l'arabe)
- Mayotte (département français d'outre-mer ; le français y côtoie le swahili)

- L'Île Maurice (pays indépendant ; anglais langue officielle, mais tout le monde parle un créole à base lexicale française, et est apte à s'exprimer en français aussi)
- Les Seychelles (pays indépendant ; trois langues officielles : créole français, anglais, français)

4.2.4. La francophonie en pays arabophones

- Afrique (Maghreb + Djibouti). Contacts avec l'arabe et, pour certaines régions, avec des parlers berbères.
 - o Maroc
 - o Algérie
 - o Tunisie
 - o Mauritanie
 - o Djibouti
- Proche-Orient
 - o Égypte
 - o Liban
 - o Il faut aussi tenir compte de la présence de plusieurs centaines de milliers de francophones en Israël, originaires de France, du Maghreb, ou de l'ancien empire ottoman ; le français était autrefois la langue de culture des Sépharades.

4.2.5. La francophonie en Afrique subsaharienne

On peut considérer deux ensembles, du point de vue de la variété de français qui y a jadis été exporté : celui se rattachant à la colonisation belge, et celui se rattachant à la colonisation française. Le français langue officielle et véhiculaire y co-habite avec des centaines de langues vernaculaires africaines. Certains états ont appartenu jadis à d'autres puissances colonisatrices (Portugal, Espagne) mais ont choisi de faire partie, d'une manière ou d'une autre (observateur, associé), de la Francophonie ; nous les avons classés à part.

- Ex-colonies belges :
 - o Congo (République Démocratique du Congo, ancien Zaïre)
 - o Burundi
 - o Rwanda
- Ex-colonies françaises (par ordre alphabétique) :
 - o Bénin
 - o Burkina Faso (s'appelaient autrefois Haute-Volta)
 - o Cameroun (le français y est co-officiel avec l'anglais, mais numériquement dominant car pratiqué dans huit régions sur dix)
 - o Centrafrique (République Centrafricaine)
 - o Congo (République du Congo, ancien Congo-Brazzaville)
 - o Côte d'Ivoire
 - o Gabon
 - o Guinée

- Mali
 - Niger
 - Sénégal
 - Tchad
 - Togo
- Ex-colonies portugaises (aujourd'hui de langue officielle portugaise) :
- Cap-Vert
 - Guinée-Bissau
 - São Tomé et Príncipe
- Ex-colonie espagnole (aujourd'hui de langue officielle espagnole) :
- Guinée Équatoriale

4.2.6. La francophonie dans le Pacifique

- Nouvelle-Calédonie (collectivité française d'outre-mer, chef-lieu : Nouméa ; le français y est en contact avec les langues kanak)
- Polynésie française (territoire français d'outre-mer comprenant entre autres Tahiti, Bora Bora, les îles Marquises ; le français y est en contact avec le tahitien et d'autres langues polynésiennes)
- Wallis-et-Futuna (territoire français d'outre-mer ; le français y côtoient des langues polynésiennes)
- Vanuatu (république indépendante ; langues officielles : anglais, français, et un pidgin anglais appelé « bichelamar » ; mais on y parle aussi plus d'une centaine de langues océaniques vernaculaires)